



LIYANNAJ KONT PWOFITASYON

COMMUNIQUE DE PRESSE

à propos de l'intervention du Préfet et du Président du SIAEAG sur la gestion de l'eau en Guadeloupe

Quel ne fut notre étonnement d'entendre, Dimanche 18 Avril 2010, sur les antennes de RFO Jean FABRE, Le Préfet de Guadeloupe, parler d'un opérateur unique en matière de gestion de la ressource en eau en Guadeloupe.

Nous rappelons simplement au Préfet ainsi qu'au Président du Conseil Général et à l'ensemble des structures de production et de distribution d'eau potable que l'article 35 du protocole du 04 Mars 2009, prévoit le regroupement de toutes les structures de production et de distribution et leur fusion dans un syndicat unique de gestion de l'eau ainsi que la mise en place d'un prix unique de l'eau an tout Péyi la, et cela depuis le 1^{er} janvier 2010. **Ayen pa fèt.**

Nouvelle surprise...

Mardi, c'était au tour de Amélius HERNANDEZ, Président du SIAEAG de communiquer sur les 14 millions d'euros d'impayés du SIAEAG.

Men ki sa kika douwé lajan la sa...

Eh bien ce sont principalement des Collectivités (Mairies, Conseil Général) Gendarmerie, Port Autonome, Hôtels (Gosier/Saint-François), Centre Hospitalier et de nombreuses entreprises qui concentrent la majeure partie de cette dette de 14 millions. **Yenki lé gwo é lé pwofitan.**

Nou ni lis la, et nous comprenons pourquoi le SIAEAG a été et est aussi complaisant avec ses gwo mauvais payeurs padavwa tou sa sé zanmi é konboch.

Et pourtant, les structures de production et de distribution qui s'étaient engagées à supprimer les frais de pénalité liés aux retards de paiement continuent à faire la chasse o maléré.

LKP exige le l'application effective de tous les points du protocole du 04 mars 2009 et notamment :

- ***la mise en place d'un Syndicat Unique de gestion de l'Eau et la création d'une véritable agence de l'eau en Guadeloupe.***
- ***l'unification du prix de l'eau sur tout le territoire de la Guadeloupe ;***
- ***la mise en œuvre d'un plan de rénovation des réseaux de distribution ;***
- ***la transparence sur la formation du prix de l'eau ;***
- ***la suppression effective des frais de pénalités liés au retard de paiement ;***
- ***la suppression de l'abonnement assainissement sur l'ensemble des factures d'eau à l'instar de la CCSBT (Communauté des Communes du Sud Basse-Terre).***

NOU PÉKÉ FÈ DÈYÈ, RÈSPEKTÉ SA ZO SIGNYÉ !

Pour le Collectif **LIYANNAJ KONT PWOFITASYON**
Le Porte Parole Elie DOMOTA

Lapwent, 23 Avril 2010